



« Les enjeux d'une loi sur le Préjudice Ecologique »

Colloque organisé par l'OEC et le CNB

23 juin 2014 à partir de 9h - Palais des congrès, Ajaccio

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) organise en partenariat avec le Conseil National des Barreaux (CNB), le lundi 23 juin 2014, un colloque ayant pour thème « les enjeux d'une loi sur le Préjudice Ecologique ».

Cette manifestation qui se déroulera à partir de 9 h00 au Palais des congrès d'Ajaccio sera ouverte par le Docteur Pierre Ghionga, Président de l'OEC et Monsieur le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu, Président du CNB, et clôturée par une allocution du Président de l'Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse, Paul Giacobbi.

• s'adressant à tous les élus, professionnels et associations de protection de l'Environnement concernés par le passage d'une loi sur le Préjudice Ecologique ;

- elle réunira le matin des universitaires, des magistrats, des avocats, des représentants de gestionnaires de territoires, un écologue, et un représentant d'association qui dresseront un état des lieux et un état des vœux,
- elle fera débattre l'après midi dans un premier temps des représentants des avocats, des huissiers, des notaires, des assureurs, des associations, des professionnels utilisateurs de l'Environnement, et dans un second temps des élus, pour connaître leurs avis sur cette problématique.

Les inscriptions au colloque sont ouvertes jusqu'au 23 mai (dans la limite des 400 places disponibles), pour toute demande d'information vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : prejudice-eco@oec.fr

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place pour la formation continue obligatoire, par l'ENM pour les magistrats et par le CNB pour les avocats, soit 7 heures de formation délivrées au cours de cette journée.

Toutes les informations nécessaires pour s'inscrire sont disponibles sur le site WEB : www.oec.fr

En partenariat avec les Editions LexisNexis

